

L'an deux mille quatorze, le 20 juin à 20H00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, PONCET Louis.

Etaient présents: MM. PONCET Louis, CHENUET Carole, SENECAILLE Claude, BLANCHARD Chantal, HAUTIER René, PERROT Josette, MAILLET Andrée, CLEMENT Monique, MARINIER Alain, THERRIAUD Gisèle, ALLOIN Chantal, LASSEIGNE Jean-Luc, GIRARD Valérie, CHAVIGNON Patricia.

Etaient excusés : PEGUIN René (donne pouvoir à M. PONCET Louis), PRADET Pierre (donne pouvoir à Mme MAILLET Andrée), M. HENRY Jacques (donne pouvoir à M. HAUTIER René), POIROT Cyril.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance: Mme MAILLET Andrée

Le procès-verbal du 03 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS DU MAIRE

Une bande de terrain située le long de la RD 982, en direction de Saint Martin du lac et à proximité de la parcelle AR 99, appartenant au conseil général de Saône et Loire (CG71), est sur le point de se vendre à un particulier. M. le Maire envisage de refuser l'offre.

Afin de palier au besoin saisonnier du service administratif, M. le Maire annonce qu'un agent à temps non complet est recruté depuis le 16 juin et ce jusqu'au 29 août 2014 inclus, à raison de 24.50/35^{ème}.

ELECTION DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES ELECTEURS SENATORIAUX

Délibération n°2014/57

Vu le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle n°INTA1411886C du 02 juin 2014,

Vu l'arrêté préfectoral du 04 juin 2014 fixant le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune,

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, il s'agit de M. HAUTIER René, Mme PERROT Josette, Mme CHENUET Carole et Mme CHAVIGNON Patricia.

La présidence est assurée par ses soins.

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des cinq délégués et trois suppléants en vue des élections sénatoriales.

En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral et dans les communes de plus de 1 000 habitants, les délégués (titulaires et suppléants) sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgés des candidats est déclaré élu. Il informe qu'il s'agit d'un scrutin de liste unique comprenant à la fois les titulaires et les suppléants, sans fléchage préalable entre les titulaires et les suppléants et avec une stricte alternance d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste est enregistrée. La liste de M. PONCET Louis est composée de PONCET Louis, CHENUET Carole, PEGUIN René, CLEMENT Monique, LASSEIGNE Jean-Luc, MAILLET Andrée, SENECAILLE Claude et THERRIAUD Gisèle.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	17
Bulletins blancs ou nuls :	3
Suffrages exprimés :	14

M. le Maire proclame les résultats définitifs : Liste de M. PONCET Louis obtient 8 sièges.

FORFAIT SACEM 2014 Présenté par Chantal BLANCHARD

Depuis 2012, la SACEM propose des forfaits multi-séances droits d'auteurs dans le but de simplifier les relations et favoriser l'animation des événements et fêtes locales.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Choisir le forfait multi-séances d'un montant de 128.47€ TTC, au titre de l'année 2014,**
- **Charger le Maire à signer tout document produit à cet effet.**

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire actera cet engagement par une décision n°05/2014.

TRAITEMENT QUESTIONS ORALES ET REMARQUES SUR PV DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2014/58

Vu l'article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant attrait aux affaires de la commune. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions.

A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal.

M. le Maire propose de traiter les questions orales à chaque réunion de conseil lors des « questions diverses », sous réserve de les lui exposer par écrit deux jours avant.

Il demande également à ce que les remarques sur le procès-verbal de la séance précédente soient également notifiées par écrit deux jours avant la séance.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces règles de présentation des questions orales et des remarques diverses lors des séances du conseil municipal.

TARIF ENTREE PISCINE POUR VISITEURS SAISON 2014

Délibération n°2014/59

Vu la délibération n°2013/83 du 19 décembre 2013 fixant les tarifs des entrées piscine pour la saison 2014, Il s'avère que le tarif pour les visiteurs n'est pas fixé.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif des visiteurs à 1.30€ pour la saison 2014.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE DEMARRAGE ASSOCIATIONS MT71 ET MA MUSE

Présenté par Carole CHENUET

Délibération n°2014/60

Aucune délibération de portée générale n'a été prise. Le conseil décidait de l'attribution de l'aide financière avec le versement des subventions de l'ensemble des associations, en début de chaque année. Sans délibération, on ne peut donc pas verser la subvention à l'association.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de démarrage d'un montant de 50.00€ aux associations MT Astronomie et MA MUSE.

QUESTIONS DIVERSES

◆ REUNIONS DIVERSES

Le mercredi 25 juin à 9H00 aura lieu la réunion pour la Route de France Féminine 2014.

◆ NAISSANCES

Mme PICARD Françoise fait part de la naissance de son petit-fils, Robin, né le 04 juin 2014.

◆ RPA

Un appartement est libre à ce jour.

◆ REMERCIEMENTS

L'ADIL remercie le conseil de la subvention 2014.

◆ HOPITAL

Une lettre de l'ARS officialise le droit à construire l'hôpital avec un budget de 4 000 000.00€.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20H55.

**Le Maire,
Louis PONCET**